



Département de Mayotte

EXTRAIT DU PROCES  
VERBAL DES  
DELIBERATIONS

Séance du mardi 11 août 2020,

Délibération n ° 25/SIDEVAM976/2020 Objet :  
validation du procès-verbal du 02 août 20

<p>Nombre de Délégués En exercice : 34 Présents : 28 Votant : 31 Procurations : 3</p>
---



L'an deux mille vingt et le onze août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni en première lecture, sur convocation de son Président ABBALLAH Houssamoudine à Combani.

Etaient Présents :

M. ABDALLAH Houssamoudine, Président du SIDEVAM976

M. Saidy ABDOU OUSSANI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSANI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3CO

M. CHANRANI Daoudou, délégué suppléant 3CO

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3CO

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3CO

Syndicat Intercommunal d'Élimination de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue de primaire 97650 Dzoumogné

Té. : 02 69 62 07 84 Fax : 02 69 62 53 86 -

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO  
M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, délégué 3CO  
Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO

---

et  
Pécoje

M. NOUDJOUR Madi Assani, délégué 3CO  
M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud  
Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud  
M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud  
Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud  
Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud  
M. Mohamadi Colo SOILHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud  
M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud  
M. Said M'KIDAR, délégué Communauté des Communes du Nord  
Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord  
M. Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord  
M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nord  
M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du Nord  
Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes du Nord

Etaients absents :

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3CO  
M. Chamssidine MOUSTOIFA, délégué Communauté des Communes du Nord



M. Said Issouf IDRISSE, délégué Communauté des Communes du Nord

Procurations :

M. Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite Terre donne procuration à M. ABDALLAH Houssamoudine.

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud donne procuration à M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte 976  
SIDEVAM 976 rue de la République primaire 97650 Dzoumogné

Téléphone : 02 69 62 07 84 Fax : 02 69 62 53 86 -

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre donne  
procuration à M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-  
Terre

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué  
CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

et  
l'école

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,  
Vu le rapport 17 001/2020 relatif à la validation du procès-verbal du comité syndical du 02 août  
2020, ici joint ;

Le Président fait à l'ensemble des élus présents un rappel de l'ordre du jour de la réunion de  
l'installation du nouveau Comité Syndical en date du 02 août 2020 à M'ROALE.

Il les invite ensuite à procéder à la validation du PV de la réunion.

Le Comité syndical valide le PV par : - 30

voix Pour

- 1 Abstention

Ont signé sur le registre les membres présents.

Le Président certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération est affiché au  
siège, rue de l'école primaire,  
97650 Dzoumogné et que les  
convocations ont été faites le  
05/08/2020



Fait à Dzoumogné, le 12 août 2020

Le ~~Président~~ **Président du SIDEVAM 976,**

M, **ABDALLAH Houssamoudi** me



Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte 976  
SIDEVAM 976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné

Té. • 02 69 62 07 84 Fax • 02 69 62 53 86 -

---

et  
l'école  
-

Syndicat Intercommunal d'Élimination de Valorisation des Déchets de Mayotte  
SIDEVAM 976 rue de la République - 97650 Dzoumogné

Téléphone : 02 69 62 07 84 Fax : 02 69 62 53 86 -





Département de Mayotte

PV REUNION DU COMITE  
SYNDICAL  
DU 02/08/2020



L'an deux mille vingt, le deux août à neuf heures, en application de l'article L .5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du Président et des vice- Présidents du SIDEVAM 976, a eu lieu à la MJC de Mroalé, Commune de Tsingoni, la réunion du renouvellement du mandat des délégués du SIDEVAM976.

Étaient présents .

M.Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Saily ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-

M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M.MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3C0

Mme. ABDALLAH Oidhuati, déléguée 3C0

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3C0

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3C0

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3C0

M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué 3C0

M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, déléguée raco

M. SAID-SOUFFOU Soula, délégué 3CO  
Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO  
M. NOUDJOUR Madi Assani, délégué 3CO  
M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud  
Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud  
M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud  
M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud  
Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud  
Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud  
M. Mohamadi COLO SOILHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud  
M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud  
M. Said M'KIDAR, délégué Communauté des Communes du Nord  
Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord  
M. Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord  
M. Said Issouf IDRISSE, délégué Communauté des Communes du Nord  
M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nord  
M. Mohamadi ALI BACAR, délégué Communauté des Communes du Nord  
Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes du Nord

### Procurations:

M. CHAMSIDINE Moustoifa, délégué Communauté des Communes du Nord à M. SAID M'kidar.



### 1. Installation des membres de l'assemblée délibérante<sup>1</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Assani Saindou BAMCOLO Président sortant, qui a déclaré les membres du Comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et Monsieur OUSSENI Al-Hadi, délégué à la CADEMA a été tions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

PREFECTURE DE  
MAYOTTE

REÇU LE 17 2020

D.R.C.L

## 2. Élection du Président

### A) Présidence de l'assemblée

Monsieur Chams-Eddine Mohamed FAZUL, Le plus âgé des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a débuté par rappeler .

- ..Les dispositions des articles (L .2224-13 et L .2224-14) du code général des collectivités territoriales impliquant les missions de la structure,
- ..Les modifications de statut constituées pour un syndicat mixte entre les EPCI,
- ..L'institution de l'administration par le Comité Syndical composé des délégués par les assemblées délibérantes des collectivités membres,
- ..L'occasion du renouvellement du mandat des délégués.

Il a procédé ensuite à l'appel nominal des délégués, a dénombré les membres présents et a constaté que les conditions du quorum sont atteintes, conformément à l'article

L .2121-17 CGCT

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L.

---

2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L .5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

Il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Mme RIDHOI Zainabou  
M. BOINAHERY Ibrahim

PREFECTURE  
DE

REÇU LE 1

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

**D ROCSI**

Le comité syndical a désigné deux assesse

MAYOTTE

Chaque membre comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI ou Syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :34

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  
: 0

d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code élect)

e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 33

f. Majorité absolue : 18

PREFECTURE DE  
MAYOTTE

REÇU LE 17 2020

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
ABDALLAH Houssamoudine	33	Trente-trois voix

### D) Proclamation de l'élection du Président

Monsieur ABDALLAH Houssamoudine a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Dans son discours, il remercie les membres ainsi que le public présents de leur confiance et invite les délégués à réagir durant le mandat de la même manière pour la réussite des missions de la structure et l'intérêt de la sauvegarde du territoire de Mayotte

### 3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de M. ABDALLAH Houssamoudine élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 — Communauté d'agglomération du Drouais).

En application de l'article L .5211-10 du CGCT, le Président propose pour le bureau du SIDEVAM976, 12 Vice-présidents que les membres présents approuvent à l'unanimité.

### Élection de la première Vice-présidente

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (ad. L. 66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 33
- f. Majorité absolue : 18



Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MAHAMOUDOU Liza	33	Trente-trois voix

f. Majorité absolue : 18

### Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

Madame MAHAMOUDOU Liza a été proclamée première Vice-Présidente et immédiatement installée.

### Élection du deuxième Vice-Président<sup>2</sup>

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 34

f. Majorité absolue . 18

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
SELEMANI Hamissi	34	Trente-quatre voix

**Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président**

Monsieur **SELEMANI Hamissi** a été proclamé deuxième Vice-Président et immédiatement installé.

PREFECTURE DE MAYOTTE

LE 17 AOUT 2020

D.R.C.L

**Élection du troisième Vice-Président<sup>3</sup>**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 34
- f. Majorité absolue : 18

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
SAID M'kidar	34	Trente-quatre voix

**Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président**

Monsieur SAID M'kidar a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

**Élection du quatrième Vice-Président<sup>4</sup>**

### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 34
- f. Majorité absolue : 18



Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DJAFFOU Mouhamadi	34	Trente-quatre voix

### Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Monsieur DJAFFOU Mouhamadi a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

### Élection du cinquième Vice-Président<sup>5</sup>

#### Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 34

f. Majorité absolue : 18

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ALI BACAR Mohamadi	34	Trente-quatre voix



d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] :

f. Majorité absolue : 18

### Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Monsieur ALI BACAR Mohamadi a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

### Élection du sixième Vice-Président<sup>6</sup>

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 34

f. Majorité absolue : 18

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CHARAFOUDINE Madi	34	Trente-quatre voix

Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

Monsieur CHARAFOUDINE Madi a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du septième Vice-Président<sup>7</sup>

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 34
- f. Majorité absolue : 18



Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MOHAMED MROUDJAE Issoufa	34	Trente-quatre voix

## Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

Monsieur MOHAMED MROUDJAE Issoufa a été proclamé septième Vice-Président et immédiatement installé.



## Élection du huitième Vice-Président

### Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 34
- Majorité absolue : 18

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
OUSSENI Al-Hadi	34	Trente-quatre voix

## Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président

Monsieur OUSSENI Al-Hadi a été proclamé huitième Vice-Président et immédiatement installé.

## Élection du neuvième Vice-Président<sup>9</sup>

### Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 34

f. Majorité absolue : 18

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE 17 AOÛT 2020

D.R.C.L

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Mohamadi COLO SOILIH MADI	34	Trente-quatre voix

### Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président

Monsieur Mohamadi COLO SOILIH MADI a été proclamé neuvième Vice-Président et immédiatement installé.

### Élection du dixième Vice-Président<sup>10</sup>

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 34

f. Majorité absolue : 18

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

NOUDJOURM Madi Assani	34	Trente-quatre voix
-----------------------	----	--------------------

**Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président**

Monsieur NOUDJOURM IVladi Assani a été <sup>10</sup> proclamé dixième Vice-Président et immédiatement installé.



**Élection du onzième Vice-Président <sup>11</sup>**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 34
- f. Majorité absolue : 18

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Chadhouli ABDOU	34	Trente-quatre voix

**Proclamation de l'élection du onzième Vice-Président**

Monsieur Chadhouli ABDOU a été proclamé onzième Vice-Président et immédiatement installé.

**Élection du douzième Vice-Président <sup>12</sup>**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b — c - d] : 34

f. Majorité absolue : 18

PREFECTURE DE

REÇU LE 17 AOÛT 2020

D.RaC,,L

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Assani SAINDOU	34	Trente-quatre voix

### Proclamation de l'élection du douzième Vice-Président

Monsieur Assani SAINDOU a été proclamé douzième Vice-Président et immédiatement installé.

Le Président, nouvellement élu, reprend la parole pour un rappel de la charte de l'Elu local, conformément à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales disposant que les « Elus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'Elu local », en citant les sept conditions de la charte d'Elu.

A 13h30, le Président déclare la fin de la séance et invite l'ensemble des Elus à une réunion dans les prochains délais.

Fait à Mroalé, ce 02 août 2020

Le président du SIDEVAM976,

ABDALLAH Houssamoudine



---

Syndicat Intercommunal d'Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976  
SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné  
Té' : 02 69 62 07 84 Fax : 02 69 62 53 86 -

